

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte-Rendu

Le mardi 11 février 2020,

A 12 heures 00, Espace Bocapole

Le onze février deux mille vingt, 12 heures 00, le Conseil d'Administration de la régie Bocapole s'est réuni sur le site de l'Espace Bocapole, sous la Présidence de Marie JARRY, Présidente.

Membres : 15 – Quorum : 8

Étaient présents (10) : Colette VIOLLEAU, Martine CHARGE BARON, Marie JARRY, Pierre-Yves MAROLLEAU, Yves MORIN, Michel PITORIN, Jack RAMBAULT, Philippe ROBIN, Jany ROUGER, Dominique TRICOT

Excusés (5) : Jean-Paul GODET, Claude MARCHAIS, Emmanuelle MENARD, Dominique PAQUEREAU, Benoit SIMONNEAU

Date de convocation : Le 05-02-2020

Secrétaire de séance : Pierre-Yves MAROLLEAU

1	ASSEMBLEES	1
1.1.	Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil.....	1
2	DELIBERATIONS	1
2.1.	ADMINISTRATION GENERALE	1
2.1.1.	Partenariat avec l'Association BOCAPLACE : attribution de subvention 2020	1
2.1.2.	Co-organisation du spectacle de CHRISTOPHE avec Scènes de Territoire (Communauté Agglomération Bocage Bressuirais) : convention.....	2
2.2.	RESSOURCES HUMAINES	3
2.2.1.	Tableau des effectifs, modification année 2020 n°1 : suppression de poste	3
2.3.	FINANCES	4
2.3.1.	Adoption du Budget Primitif 2020.....	4
3	QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS	6

1 ASSEMBLEES

1.1. Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil

Voir PV du Conseil d'Administration Bocapole du 17 décembre 2019

2 DELIBERATIONS

2.1. ADMINISTRATION GENERALE

2.1.1. Partenariat avec l'Association BOCAPLACE : attribution de subvention 2020

Délibération : DEL-RB-2020-001

Commentaire : il s'agit de prolonger le partenariat avec l'association « Bocaplace » et d'attribuer une subvention pour 2020.

Considerant la volonté de prolonger le partenariat fructueux mis en place avec l'Association Bocaplace ;

Considérant la demande de Madame la Présidente de l'Association BOCAPLACE pour une subvention d'un montant de 550 € pour aider au fonctionnement de l'association.

Bocaplace est une association de loisirs et vie sociale dont les membres bénévoles aident les spectateurs à se diriger et se placer lors des manifestations et spectacles dans l'enceinte de Bocapôle en étroite collaboration avec la régie de Bocapole. A ce titre l'association prend sa place pleine et entière aux cotés de la Régie pour son fonctionnement quotidien.

Il est proposé de continuer à soutenir l'action de ce partenaire et d'octroyer à cette association une subvention de fonctionnement de 550 € pour 2020.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Bocapole :

- **d'attribuer une subvention d'un montant de 550 € à l'association BOCAPLACE pour l'année 2020 ;**
- **d'imputer la dépense au Budget Bocapole, chapitre 65 « autres charges de gestions » - compte 6574 Subvention de Fonctionnement.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.2. Co-organisation du spectacle de CHRISTOPHE avec Scènes de Territoire (Communauté Agglomération Bocage Bressuirais) : convention

Délibération : DEL-RB-2020-002

ANNEXE : Convention co-organisation CHRISTOPHE

Commentaire : il s'agit de valider les modalités de co-organisation avec SCENES DE TERRITOIRE (communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais) pour le spectacle de CHRISTOPHE, le 17 octobre 2020.

Afin de coorganiser le spectacle de CHRISTOPHE, le 17 octobre 2020, des échanges ont été engagés avec la communauté d'Agglomération sur le principe de mutualisation des moyens et des recettes, tel que défini dans le cadre de la convention exposée en annexe.

Le service Scènes de Territoire de l'Agglo2B serait l'organisateur de l'événement et la Régie Bocapole le co-organisateur. La salle est configurée pour une capacité de 1280 places assises maximum, invitations comprises.

Le bénéfice ou le déficit seront partagés à parts égales, selon les modalités établies dans la convention, une fois la comptabilité de la soirée établie par le service SCENES DE TERRITOIRE : L'organisateur s'engage à verser 50 % du résultat net de la soirée au co-organisateur, selon les modalités définies ci-dessous :

Le bénéfice net HT des entrées (charges imputées : commissions de vente de billetterie, droits d'auteurs, Sacem, CNV, et charges liées aux VHR, aux ADS, et aux frais de communication et promotion, ainsi qu'aux compléments de la Fiche Technique) * sera partagé ainsi:

- à la concurrence de 50 % au profit de l'organisateur
- à la concurrence de 50 % au profit du co-organisateur.

Le décompte de co-organisation fera mention, pour chaque part, des montants HT.

De même, en cas de déficit, le co-organisateur s'engage selon les mêmes modalités de calcul, à régler à l'organisateur, sur la base de la présentation du compte détaillé déficitaire et de la présentation d'une facture représentant 50 % du déficit de la soirée.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif, dans un délai de 45 jours, suivant la présentation d'une facture du montant de la quote-part de la coréalisation telle que définie ci-dessus.

*Les comptes devront être accompagnés de la copie des factures de tiers pour les charges imputées

Le montant à l'achat du spectacle auprès de la production, hors frais techniques complémentaires et frais liés à la fiche technique, serait de 20 000 € HT. Un budget prévisionnel est présenté en séance. Le cas échéant, selon les termes du contrat de cession, la Régie Bocapole pourra régler des arrhes à concurrence de 50% du montant des arrhes demandés à la signature du contrat de cession, dans la limite donc de 5 000 € HT.

Le prix des places sera fixé d'un commun accord avec le service Scènes de Territoire, à savoir :

- 45 € TTC tarif plein pour le grand public,
- 42 € tarifs plein adhérents réseaux de vente,
- 35 € tarifs CE et groupe > 20 pers
- 32 € TTC en tarif préférentiel pour les abonnés Scènes de Territoire.

Arrivées de Jean-Paul GODET et Emmanuelle MENARD à 12h17.

Arrivées de Benoit SIMONNEAU et Dominique PAQUEREAU à 12h22.

Il est proposé au conseil d'administration de la Régie Bocapole de valider les modalités de la co-organisation ainsi exposée avec l'Agglo2B – service SCENES DE TERRITOIRE, pour l'organisation du spectacle de CHRISTOPHE, le 17 octobre 2020.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2. RESSOURCES HUMAINES

2.2.1. Tableau des effectifs, modification année 2020 n°1 : suppression de poste

Délibération : DEL-RB-2020-003

Commentaire : dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, il s'agit de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps non-complet.

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant l'avis du Comité technique en date du 3 octobre 2019 ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 15 octobre 2019.

Il convient de supprimer le poste suivant :

Filière	Libellé Grade supprimé	Cat.	Tps travail du poste en ETP	Tps travail du poste en min.
Administrative	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0.6	21h00

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Bocapole :

- de supprimer au tableau des effectifs le poste listé ci-dessus ;
- de prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter de ce jour ;
- d'imputer les dépenses/recettes sur les Budgets concernés.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3. FINANCES

2.3.1. Adoption du Budget Primitif 2020

Délibération : DEL-RB-2020-004

Commentaire : il s'agit de voter le budget primitif soumis à TVA

Vu les articles L 1612-1 à L 1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des Budgets.

Il est proposé au conseil d'administration :

- D'adopter le Budget Primitif de la Régie Bocapole avec reprise anticipée des résultats antérieurs, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 910 406,55 €

Section de fonctionnement	907 092,35 €
Section d'investissement	3 314,20 €

- De Voter le Budget Primitif de la régie Bocapole, conformément à la nomenclature M14, par nature, avec un contrôle au niveau des chapitres pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	530 320,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	335 640,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 550,00
Total des dépenses de gestion des services		896 510,00
66	Charges financières	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
68	Dotations - Provisions	1 000,00
022	Dépenses imprévues	6 192,35
Total des dépenses réelles de fonctionnement		906 702,35
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	390,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section.	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		390,00

TOTAL	907 092,35
--------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	907 092,35
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	349 000,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Subventions d'exploitation	495 000,00
75	Autres produits de gestion courante	19 000,00
Total des recettes de gestion des services		863 000,00
77	Produits exceptionnels	7 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		870 000,00

042	<i>Opérat°ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00

TOTAL		870 000,00
--------------	--	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		37 092,35
---	--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		907 092,35
--	--	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
20	Immobilisations incorporelles			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 314,20	3 314,20
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	3 314,20	3 314,20
16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	0,00	0,00	0,00
020	<i>Dépenses imprévues</i>		0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	3 314,20	3 314,20

040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>			0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00

TOTAL		0,00	3 314,20	3 314,20
--------------	--	-------------	-----------------	-----------------

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 314,20
---	--	-----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00
106	Réserves		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections		390,00	390,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement			390,00	390,00
TOTAL		0,00	390,00	390,00

	+
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 924,20
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 314,20

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie BOCAPOLE :

- de valider la reprise des résultats anticipés de l'exercice 2019 ;
- d'adopter le budget primitif 2020 présenté ci-dessus ;
- de voter le budget par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3 QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

La séance est levée à 13h05.

